

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Strip insecticide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Insecticide

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Martec Handels AG	
Rue:	Bubenbergstrasse 11	
Lieu:	CH-8045 Zürich	
Téléphone:	+41 44 783 95 30	Téléfax: +41 44 783 95 49
e-mail:	info@martecag.ch	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler Chemieberatung GmbH Raesfeldstr. 22 D-48149 Münster	e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49(0)251/394868-69 www.tge-consult.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT) CH-8032 Zurich Téléphone d'urgence nationale (24 h): 145 (Suisse : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 2 de 14

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient géraniol. Peut produire une réaction allergique.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol			75 - 100 %
	252-104-2		01-2119450011-60	
118712-89-3	trans-2-(2,2-dichlorovinyl)-3,3-diméthylcyclopropanecarboxylate de 2,3,5,6-tétrafluorobenzyle			5 - 10 %
	405-060-5	607-223-00-8		
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1000), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1000); H315 H400 H410			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			1 - 5 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
106-24-1	géraniol			0,1 - 1 %
	203-377-1		01-2119552430-49	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H315 H318 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 3 de 14

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Information supplémentaire

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale: Voir section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 4 de 14

autorisés pour le produit.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 20°C

Protéger contre: Lumière. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
34590-94-8	Oxyde de dipropylèneglycolméthyle (mélange d'isomères)	50	300		VME 8 h	
		50	300		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	S	b

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	121 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	36 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	37,2 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	283 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	308 mg/m ³
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	500 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	89 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	888 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	26 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	319 mg/kg p.c. /jour
106-24-1	géraniol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	161,6 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 5 de 14

Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	11,8 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	13,75 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	47,8 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	11,8 mg/cm ²

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	
Eau douce		19 mg/l
Eau de mer		1,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		70,2 mg/kg
Sédiment marin		7,02 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		4168 mg/l
Sol		2,74 mg/kg
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Intoxication secondaire		160 mg/kg
Sol		28 mg/kg
106-24-1	géraniol	
Eau douce		0.011 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,108 mg/l
Eau de mer		0.0011 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.115 mg/kg
Sédiment marin		0.0115 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,7 mg/l
Sol		0.017 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 6 de 14

risque de projection) DIN EN 166

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :
 Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-dépassement de la valeur limite

-ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaunâtre	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		Aucune information disponible.

Modification d'état

Point de fusion:		Aucune information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		183 °C
Point de sublimation:		Aucune information disponible.
Point de ramollissement:		Aucune information disponible.
Point d'écoulement:		Aucune information disponible.
Point d'éclair:		75 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 7 de 14

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: Aucune information disponible.

gaz: Aucune information disponible.

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Limite inférieure d'explosivité: Aucune information disponible.

Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible.

Température d'inflammation: 270 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune information disponible.

gaz: Aucune information disponible.

Température de décomposition: Aucune information disponible.

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Pression de vapeur: 3,12 hPa
 (à 20 °C)

Pression de vapeur: 16,78 hPa
 (à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 0,973 g/cm³

Densité apparente: Aucune information disponible.

Hydrosolubilité: Aucune information disponible.

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage: Aucune information disponible.

Viscosité dynamique: Aucune information disponible.

Viscosité cinématique: Aucune information disponible.

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Densité de vapeur: Aucune information disponible.

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Épreuve de séparation du solvant: Aucune information disponible.

Teneur en solvant: Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 8 de 14

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat (OECD 401)	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
118712-89-3	trans-2-(2,2-dichlorovinyl)-3,3-diméthylcyclopropanecarboxylate de 2,3,5,6-tétrafluorobenzyle				
	orale	DL50 (> 2000) mg/kg		(M)SDS external	
	cutanée	DL50 (> 2000) mg/kg		(M)SDS external	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 (> 20) mg/l		(M)SDS external	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
106-24-1	géraniol				
	orale	DL50 3600 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin.	ECHA Dossier	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient géraniol. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 9 de 14

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >1000	96 h	Poecilia reticulata (OECD 203)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >1000	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata (OECD 201)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1919	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
118712-89-3	trans-2-(2,2-dichlorovinyl)-3,3-diméthylcyclopropanecarboxylate de 2,3,5,6-tétrafluorobenzyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l (0,0007)	96 h	Oncorhynchus mykiss	(M)SDS external	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l (0,0017)	48 h	Daphnia magna	(M)SDS external	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 9640	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1800		Scenedesmus quadricauda	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >10000	48 h	Daphnia magna (24h)	ECHA Dossier	OECD Guideline 202
106-24-1	géraniol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 22 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 13,1	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 10,3	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol				
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	>60%	28	ECHA Dossier	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	EU Method C.5/ EU Method C.6	53%	5	ECHA Dossier	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
106-24-1	géraniol				
	OECD Guideline 301 A (new version)	90%	3	ECHA Dossier	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 10 de 14

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol	0,0043
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,05
106-24-1	géraniol	2,6

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070404 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits phytosanitaires organiques (autres que ceux visés aux rubriques 02 01 08 et 02 01 09), de produits de protection du bois (autres que ceux visés à la rubrique 03 02) et d'autres biocides; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

070404 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits phytosanitaires organiques (autres que ceux visés aux rubriques 02 01 08 et 02 01 09), de produits de protection du bois (autres que ceux visés à la rubrique 03 02) et d'autres biocides; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Transfluthrin (ISO))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 11 de 14

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Transfluthrin (ISO))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Transfluthrin (ISO))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

III

9



Marine polluant:

YES

Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

EmS:

F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Transfluthrin (ISO))

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 12 de 14

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

964

IATA-Quantité maximale (cargo):

450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

oui



Matières dangereuses:

Transfluthrin (ISO)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV):

non déterminé

2004/42/CE (COV):

non déterminé

Indications relatives à la directive

E1 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

Prescriptions nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

géraniol

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 13 de 14

Rev. 1.0; Première publication: 26.02.2019

Abréviations et acronymes

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen
- CAS Chemical Abstracts Service
- DNEL: Derived No Effect Level
- IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
- LOAEL: Lowest observed adverse effect level
- LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- NOAEL: No observed adverse effect level
- NOAEC: No observed adverse effect level
- NTP: National Toxicology Program
- N/A: not applicable
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PNEC: predicted no effect concentration
- PBT: Persistent bioaccumulative toxic
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
- SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act
- SVHC: substance of very high concern
- TRGS Technische Regeln fuerGefahrstoffe
- TSCA: Toxic Substances Control Act
- VOC: Volatile Organic Compounds
- VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefaehrdender Stoffe
- WGK: Wassergefaehrdungsklasse

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 Contient géraniol. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

- Classification: - Procédure de classification:
- Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
- Risques environnementaux: Méthode de calcul.
- Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Strip insecticide

Date de révision: 26.02.2019

Code du produit: 48183

Page 14 de 14

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)